

LEÇON 1 : La promotion des droits de l'enfant et son épanouissement.

L'enfant : Tout être humain de moins de dix-huit ans peut être considéré comme enfant, sauf si la loi nationale accorde la majorité plus tôt.



Les droits de l'enfant

Les droits de l'enfant sont un ensemble de droits et de libertés que l'Etat reconnaît à l'enfant. Ces droits sont contenus dans la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant (C.I.D.E.) adoptée le 20 novembre 1989. Cette convention comporte 54 articles.

Quelques droits de l'enfant (CDE)

- le droit à la non- discrimination fondée sur la race, la religion l'origine ou le sexe (article 2).
- le droit au bien-être (article 3): toute décision concernant un enfant doit tenir pleinement compte de l'intérêt supérieur de celui-ci.
- le droit à un nom et à une nationalité. (art.icle 7)
- le droit à une alimentation saine, à un logement et à des soins médicaux (article 24).
- le droit à la protection contre l'exploitation sexuelle (article 34).
- le droit à l'éducation. (article 28)
- le droit d'être protégé contre les mauvais traitements.(article 19)
- le droit à la protection en cas de conflits armés (article 38)

Les actions de promotion des droits de l'enfant

Exemples : Conférences, projections de films, causeries débats, élaboration de brochures, témoignage, pièces de théâtres, expositions, panneaux d'affichage, création de clubs de droits de l'enfant

- Planifier une activité dans ses moindres détails

Ex : Les étapes d'une conférence sur les pires formes d'exploitation des enfants :

- 1)-le choix du conférencier
- 2)- le lieu et les matériels – supports
- 3)- les moyens de communication
- 4)- les tâches ou activités devant être exécutées par les enfants

5)- la mise en scène du thème (sketch / jeu de rôles)

Les personnes / institutions spécialisées

Juristes, parlementaires, ONG de défense des droits de l'Homme et de l'Enfant, Institutions spécialisées (UNICEF, PAM), assistants sociaux, éducateurs



L'importance des droits de l'enfant :

- Epanouissement de sa personnalité. - Développement des aptitudes et des capacités, du sens du respect des valeurs culturelles de sa communauté et de celles des autres. - Insertion harmonieuse dans la communauté